

Burundi/Suisse : réactivation de l'accord de coopération suspendu en 1994

@rib News, 20/04/2012 â€“ Source XinhuaLe Burundi et la Suisse ont signé vendredi à Bujumbura un accord-cadre sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Cet accord-cadre vient réactiver et adapter l'accord concernant la coopération technique et scientifique du 19 novembre 1969, suspendu en 1994 du fait de la crise qui s'est abattue sur le Burundi depuis l'assassinat du président Melchior Ndadaye dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, a déclaré le ministre burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale, Laurent Kavakure, qui a signé l'accord-cadre avec l'ambassadeur de Suisse pour le Burundi (avec résidence à Kigali), Jacques Pitteloud.

L'accord-cadre vient aussi consacrer juridiquement l'établissement à Bujumbura du Bureau de la Coopération Suisse, a dit le ministre Kavakure. Alors que l'Accord bilatéral de 1969 se limitait à l'assistance technique et à la formation, le présent accord-cadre prévoit l'exécution des projets et programmes de développement sur lesquels les parties se sont entendues, les modalités d'application et la complémentarité au niveau des différents partenariats ainsi que les obligations des parties, a-t-il affirmé. Selon un communiqué de presse rendu public par l'ambassade de Suisse au Burundi à partir de son siège de Kigali, suite à l'accentuation de l'engagement de la Suisse dans la région des Grands Lacs particulièrement depuis 2004, une option politique affirmée en février dernier par le Conseil Fédéral Suisse, il s'est avéré nécessaire d'adapter et d'actualiser le cadre légal pour la coopération bilatérale avec le Burundi.